



Orange

Paris  
Juin 2017

# Restauration collective du rab' pour tout le monde !

**Les aides pour la restauration collective vont sensiblement augmenter au 1<sup>er</sup> juillet prochain. Pour tous les convives.**

## Des revendications de SUD

La restauration collective est gérée par l'entreprise, conformément au choix des organisations syndicales, hormis la CGC. Les bilans montrent que le prix des repas augmentent chaque année (+ 2,8% de 2014 à 2015), mais que ce sont les convives qui le supportent davantage (+4,4%) que l'entreprise (+1,5%). C'est pour cela que SUD a bataillé pour que la subvention soit augmentée et qu'une aide spécifique soit attribuée aux bas salaires.



## 0,10€ pour tout le monde

La direction nous a enfin entendus. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, trois mesures vont améliorer le quotidien des salarié-es qui fréquentent les restaurants Orange et conventionnés. La première est l'augmentation de 0,10 € de la « sub-

vention simple », celle dont tout le monde bénéficie. Cela représente un budget de 750 000 € par an.

## La subvention majorée jusqu'à 38 000 € de salaire

La deuxième mesure est le relèvement du seuil de déclenchement de la « subvention majorée » (1,10 € supplémentaire) qui passe de 35 000 à 38 000 €. Il y aura ainsi 64 500 bénéficiaires au total (+6 500). L'impact financier sera de 900 000 €.

## 1 € pour les bas salaires

Enfin, la troisième mesure, la plus innovante, répond à une demande de longue date de SUD : un geste significatif pour les bas salaires, y compris les alternant-es et stagiaires. Pour ces salarié-es qui gagnent moins de 28 000 € annuels, le ticket de caisse sera allégé d'un euro supplémentaire à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Cette nouvelle mesure sera la plus importante : 3,9 millions par an.

**En attendant le bilan national 2016 de la restauration qui sera présenté en juin, SUD continue de revendiquer une restauration de haut niveau : davantage de « bio » et de « circuits courts », des restaurants accueillants et des titres restaurants pour ceux et celles qui ne peuvent bénéficier de la restauration collective, y compris les télétravailleuses !**